

## RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale exprime sa vive préoccupation après la confirmation par la Cour suprême du Royaume d'Arabie saoudite de la peine inhumaine infligée à Raif Badawi;

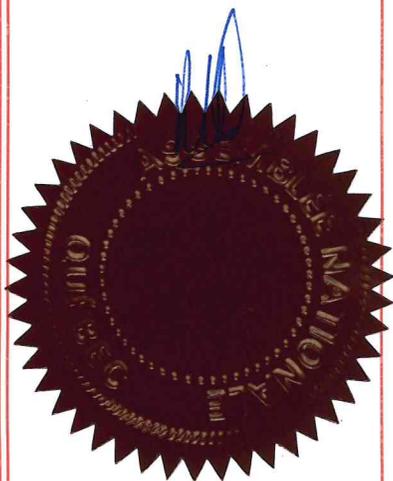
QU'elle réaffirme sa profonde solidarité et toute sa compassion avec M. Badawi, ainsi qu'avec son épouse, Ensaf Haidar, et leurs trois enfants;

QU'elle réitère son souhait que, à l'instar du gouvernement du Canada et d'autres alliés de la communauté internationale, la mobilisation et les interventions se poursuivent afin que M. Badawi soit libéré et puisse retrouver sa famille;

QU'elle souligne en ce sens la délivrance d'un Certificat de sélection par le gouvernement du Québec à M. Badawi.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 12 JUIN 2015.

Québec, ce seizième jour de juin 2015



  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale